

**Manitoba.**—Un certain nombre d'organismes collaborent à la formulation de projets d'après-guerre pour la province:—

*Sous-comité du Cabinet.*—Présidé par le Premier Ministre, le sous-comité reçoit et étudie les rapports soumis par le Comité de la reconstruction d'après-guerre. Le président a présenté un mémoire au Comité spécial de la Chambre des Communes sur la restauration et le rétablissement en juin 1943.

*Comité de la reconstruction d'après-guerre.*—Composé de tous les sous-ministres et d'un conseiller économique, le comité coordonne tout le travail relatif à la restauration d'après-guerre des ministères du gouvernement et inaugure d'autres programmes d'études dont un grand nombre ont été publiés.

*Comité consultatif de coordination de l'organisation d'après-guerre.*—Formé de représentants de divers groupes économiques urbains et ruraux du Manitoba, le Comité a été établi en vertu d'un arrêté en conseil, le 18 avril 1944, pour faire l'étude des soumissions et entreprendre les travaux de recherche. Il a pour fin l'intégration du programme provincial de reconstruction. Des rapports intérimaires ont été soumis au Premier Ministre le 15 décembre 1944 et le 4 février 1945; ils contiennent les recommandations du comité jusqu'à cette dernière date.

*Comité spécial d'enquête de la législature.*—Lors de la session de 1944, un comité spécial d'enquête composé de tous les députés de l'Assemblée législative a été constitué; il a été réautorisé à la session de 1945. Ce comité a pour objet de reviser, critiquer et formuler les propositions et les projets et de conseiller et d'assister le gouvernement dans la formulation de son programme d'après-guerre.

*Etudes universitaires conjointes.*—En 1941, à la demande du Gouverneur du Minnesota et du Premier Ministre du Manitoba, l'Université du Minnesota et l'Université du Manitoba ont enquêté ensemble sur les effets qu'auront les diverses solutions de paix sur l'économie des provinces canadiennes des Prairies et de la région centrale du nord-ouest des Etats-Unis. Deux rapports ont été publiés.

*Commission d'enquête sur l'électrification du Manitoba.*—Créée en juin 1942, la Commission a fait un rapport favorisant un programme élaboré d'électrification agricole. Le Comité consultatif a étudié ce rapport et recommandé que 1,000 installations soient faites à titre d'essai. Le Comité a fait remarquer également qu'il est essentiel pour le succès du projet que des appareils adéquats soient disponibles au plus bas prix possible. Le Gouvernement a ordonné que les 1,000 installations soient faites dans des districts d'expérimentation et que le travail commence dès que pourront être obtenues les priorités nécessaires sur l'outillage, la marchandise et la main-d'œuvre.

*Comité consultatif sur la formation en vue du rétablissement.*—Représentant du gouvernement, des employeurs, de la main-d'œuvre et de certains autres groupes intéressés, le Comité renseigne le Ministre de l'Instruction publique sur les programmes de formation entrepris en vertu de la loi fédérale de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle.

Le Gouvernement a préparé un programme élaboré de projets d'après-guerre. Ces projets auraient pour but d'aider à l'entreprise privée à maintenir un niveau élevé d'emploiement, et d'amplifier les services provinciaux et municipaux de bienfaisance sociale. Le Premier Ministre a cependant fait remarquer qu'aucun de ces objectifs ne sera atteint sans un programme d'ensemble de toute la nation, et sans une révision complète des relations financières fédérales-provinciales parce que "les finances provinciales d'après-guerre établies sur la base actuelle ne pourront supporter la part qui leur est assignée dans le programme d'après-guerre" telle que déterminée dans le cadre même de la Constitution canadienne.